## Commonwealth des Caraïbes

• (1652)

Au cœur du dilemme actuel on trouve une faible productivité, tant dans les pays industriels que dans les pays en voie de développement. C'est d'ailleurs à ce facteur qu'est attribuable l'instabilité économique. Une fois qu'on a reconnu cela, il est beaucoup plus facile de proposer une solution systématique du genre de celle que préconise mon ami. Il est dans l'intérêt des riches et des pauvres, des pays industrialisés et des pays en voie de développement, de chercher à stabiliser le prix des marchandises, à abaisser les barrières tarifaires, à augmenter l'entrée de capitaux dans les pays en voie de développement et à transférer plus efficacement la technologie. C'est exactement à cela que la motion dont nous sommes saisis veut en venir.

M. Raines: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. J'hésite à interrompre le député, mais me permettrait-il de lui poser immédiatement une question?

M. Roche: Je vais terminer dans un instant et mon collègue pourra alors me poser sa question.

Je voudrais signaler, à l'appui de la motion, qu'il est dans l'intérêt du nord et du sud de chercher à créer une économie globale plus dynamique et qu'en augmentant le pouvoir d'achat des populations en pleine croissance du sud, en mettant en valeur de nouvelles ressources et en créant de nouveaux marchés, pour les riches et pour les pauvres, nous pourrons accroître les échanges commerciaux tant à l'intérieur de tous les pays qu'entre eux. Voilà ce sur quoi porte essentiellement la motion. En effet, les pays en voie de développement du sud peuvent devenir l'un des moteurs de la relance économique dans les pays industrialisés. Nous avons besoin de ces marchés en pleine expansion.

La question dont nous discutons cet après-midi dépasse de beaucoup celle de l'aide proprement dite. L'aide n'est qu'un aspect mineur de l'ensemble des relations nord-sud. Elle a quand même son importance, comme le disait mon ami, mais ceux qui sont au fait des relations entre le nord et sud savent que pour relever d'une façon réaliste les défis que nous lance le monde moderne, il nous sera nécessaire de transcender la simple notion d'aide et de concevoir une nouvelle stratégie de développement.

La troisième décennie du développement débutera en 1980 et puisque le Canada n'a pas de stratégie de développement, mais de simples programmes spéciaux, il pourrait notamment mettre au point une nouvelle statégie sur la coopération nord-sud aux fins du développement industriel.

M. Maurice J. Williams, président du comité d'aide au développement de l'OCDE, l'un des plus grands spécialistes du monde dans ce domaine, a déclaré ceci:

L'ensemble de la communauté internationale est plus susceptible de mobiliser ses moyens en vue de changements évolutionnaires qui éliminent les injustices à l'origine de tensions dans l'ordre économique international, qui favorisent la transformation progressive des structures, et qui font appel à un effort concerté en vue d'aider les faibles et les vulnérables.

Voilà ce que mon honorable ami demande par le biais de sa motion.

Des voix: Le vote!

M. Roche: Le Canada est parfaitement capable, au lieu de participer à contrecœur, de prendre l'initiative à la recherche d'un nouvel ordre mondial. A mon avis, les députés devraient avoir l'occasion d'étudier ces questions. Le comité permanent

des affaires extérieures et de la défense nationale devrait faire preuve en l'occurence de plus d'énergie. Ainsi, le gouvernement pourrait appliquer une politique étrangère plus réaliste que tous les Canadiens, ceux surtout de la Colombie-Britannique, seraient en mesure de comprendre et d'appuyer.

Des voix: Bravo!

M. Raines: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au député albertain, je n'ai pas oublié l'Alberta dans mon intervention. Il a fait un plaidoyer très éloquent en faveur du resserrement des relations commerciales avec les Antilles mais j'aimerais lui demander s'il accepterait d'appuyer ma requête si je demandais que l'on accorde la priorité absolue aux échanges culturels et aux échanges d'étudiants dans le cas de la Colombie-Britannique et de l'Alberta? Serait-il éventuellement disposé à m'appuyer si je présentais une motion dans ce sens?

M. Roche: Le député a parfaitement le droit de présenter une motion et de solliciter l'appui de ses collègues pour défendre les idées qui lui tiennent le plus à cœur. Cet après-midi, nous avons la chance d'étudier une motion du député de Hillsborough et c'est cette motion-là que j'appuie pour le moment.

Des voix: Le vote! [Français]

M. Charles Lapointe (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le président, les députés de l'opposition m'ont rendu la tâche extrêmement facile aujourd'hui, mais probablement parce qu'ils voulaient m'empêcher de rendre hommage à mon collègue et ami le député de Hillsborough (M. Macquarrie) et lui dire que je souhaite que cette période pré-électorale se prolonge encore de très nombreux mois pour pouvoir profiter du plaisir que j'ai à travailler avec lui, et également de tout ce que j'apprends de ses interventions toujours marquées de la sagesse, de l'humour et également de sa préoccupation constante du mieux-être non seulement des Canadiens mais, selon sa motion d'aujourd'hui, de tous les habitants du globe, et je crois que nous avons dans notre collègue de Hillsborough un des êtres nouveaux ou une de ces personnes qu'on appelle des citoyens du monde.

Depuis qu'il siège à la Chambre des communes, monsieur le président, l'honorable député s'est appliqué à consacrer tout son temps à apporter à la Chambre une dimension internationale à nos débats. Malheureusement, je crois que nous n'avons pas assez souvent l'occasion de discuter de ces sujets. Une des phrases de son intervention aujourd'hui m'a beaucoup frappé. Il a parlé du faux proverbe qui dit que «Charité bien ordonnée commence par soi-même». Je crois que comme lui il faut absolument, même dans une période économique difficile, appliquer nos esprits, nos cœurs et nos moyens financiers ou technologiques à aider nos frères des autres pays dans le monde qui connaissent plus de difficultés économiques que nous.

M. Paproski: Le vote!

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée. Comme il est 5 heures de l'après-midi, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain à 2 heures de l'après-midi, en conformité des dispositions de l'article 2(1) du Règlement.

(A 5 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)